

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Vernissage industriel en série

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Mankiewicz Gebr. & Co. (GmbH & Co. KG)  
Georg-Wilhelm-Strasse 189  
21107 Hamburg  
Allemagne

Téléphone : +49 (0) 40 75103 0  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33(0)1 72110003 (NCEC)  
+33(0)1 45425959 N° d'appel d'urgence ORFILA (F)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.  
P391 Recueillir le produit répandu.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

xylène  
Naphta lourd (pétrole), alkylation; naphta modifié à bas point d'ébullition  
éthylbenzène

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de résines synthétiques et de solvants organiques.

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 25 - < 40
Naphta lourd (pétrole), alkylation; naphta modifié à bas point d'ébullition	64741-65-7 265-067-2 649-275-00-4 01-2119471991-29	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 25 - < 40
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 12,5 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel

Mankiewicz Gebr. & Co.  
(GmbH & Co. KG)  
Georg-Wilhelm-Straße 189  
21107 Hamburg, Germany  
T +49 40 751030  
E info@mankiewicz.com

Sitz/Registriergericht Hamburg: HRA 42442  
Persönlich haftende Gesellschafterin:  
Grau Gebr. Beteiligungs-GmbH  
Sitz/Registriergericht Hamburg: HRB 17189  
Geschäftsführender Gesellschafter: Michael O. Grau  
UST-IdNr.: DE 118241335

Bank  
Deutsche Bank  
HypoVereinsbank  
Postbank  
HypoVereinsbank USD

BIC  
DEUTDE33XXX  
HYVEDEMM300  
PBNKDEFF200  
HYVEDEMMXXX

IBAN  
DE58 2007 0000 0600 2273 00  
DE34 2003 0000 0059 2733 00  
DE85 2001 0020 0000 3732 05  
DE33 7002 0270 0910 0501 52

www.mankiewicz.com

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

- à un médecin.  
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud.  
Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle.  
Mettre en position latérale de stabilité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver avec d'eau/du savon et rincer.  
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !
- En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.  
Garder au repos.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

## 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
- Information supplémentaire : Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation desolvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Observer les réglementations de la protection du travail. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Respecter les prescriptions nationales en matière de utilisation de peintures.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

réaliser les sols en matériau conducteur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre lelong du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Lessols devrait être en matériau conducteur. Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
- Température de stockage recommandée : 5 - 35 °C

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		VME	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-				

Mankiewicz Gebr. & Co.  
(GmbH & Co. KG)  
Georg-Wilhelm-Straße 189  
21107 Hamburg, Germany  
T +49 40 751030  
E info@mankiewicz.com

Sitz/Registriergericht Hamburg: HRA 42442  
Persönlich haftende Gesellschafterin:  
Grau Gebr. Beteiligungs-GmbH  
Sitz/Registriergericht Hamburg: HRB 17189  
Geschäftsführender Gesellschafter: Michael O. Grau  
UST-IdNr.: DE 118241335

Bank  
Deutsche Bank  
HypoVereinsbank  
Postbank  
HypoVereinsbank USD

BIC  
DEUTDE33XXX  
HYVEDE3300  
PBNKDE3300  
HYVEDE33XXX

IBAN  
DE58 2007 0000 0600 2273 00  
DE34 2003 0000 0059 2733 00  
DE85 2001 0020 0000 3732 05  
DE33 7002 0270 0910 0501 52

www.mankiewicz.com

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

	mites réglementaires contraignantes			
Naphta lourd (pétrole), alkylation; naphta modifié à bas point d'ébullition	64741-65-7	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites admises (circulaires)			
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites admises (circulaires)			
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 88,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65,3 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
	éthylbenzène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques
Travailleurs		Dermale	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg p.c./jour
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets	15 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

	teurs		systemiques	
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	1,6 mg/kg p.c./jour

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)
éthylbenzène	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,37 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	9,6 mg/l
	Sol	2,68 mg/kg poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants et de aerosol sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Pour se protéger contre les projections de solvant toujours porter des lunettes.

Protection des mains

Remarques : Observer les règles de la caisse de prévoyance contre les accidents touchant l'« utilisation de gants de protection ». Un gant de protection contre les produits chimiques essayé d'après la norme EN 374 est considéré approprié. Recommandation de protection contre les ingrédients généralement rencontrés dans les produits:

Pour le contact instantané (tel que protection contre des projections):

Matières appropriées:

caoutchouc nitrile, Néoprène

Epaisseur du matériel: > 0,4 mm

Temps de passage: > 480 min.

De toute façon, le gant de protection doit être testé en fonc-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

tion de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection concernant l'utilisation, l'emmagasinage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Une protection préventive de la peau est recommandée (crème de protection). Laver immédiatement à l'eau les parties de la peau contaminée. Les opérations doivent être conçues de façon à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
- Protection respiratoire : En cas de concentration de solvant excédant les limites, utilisation obligatoire d'un appareil respiratoire filtrant homologué pour les conditions d'utilisation spécifiques.
- Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe.
- Mesures de protection : Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard de projection et les poussières de ponçage. Pour le pistoleur: Appareil respiratoire par apport d'air frais. Dans les autres cas, dans une zone bien ventilée, l'appareil respiratoire par apport d'air frais peut être remplacé par un masque anti-poussières et à charbon actif.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide (20 - 25 °C, 1.013 hPa)
- Couleur : voir caractéristique de qualité
- Odeur : caractéristique
- Point/ intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : env. 120 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

Limite d'explosivité, supérieure	:	10,0 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,0 %(V)
Point d'éclair	:	31 °C Méthode: ISO 13736
Température d'auto-inflammation	:	> 400 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	4 - 6 (20 °C) Concentration: 10 %
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	> 6 mm <sup>2</sup> /s
Temps d'écoulement	:	11 s Section transversale: 4 mm Méthode: DIN 53211
	:	< 10 s Section transversale: 6 mm Méthode: ISO 2431
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Pression de vapeur	:	env. 100 hPa (50 °C)
Densité	:	0,81 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Miscibilité avec l'eau	:	non miscible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.  
Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.  
Un contact répété ou prolongé avec le produit conduit au dégraissage de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques de la peau (Dermatite par contact) et/ou la résorption de produit dangereux.  
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Remarques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Mankiewicz Gebr. & Co.  
(GmbH & Co. KG)  
Georg-Wilhelm-Straße 189  
21107 Hamburg, Germany  
T +49 40 751030  
E info@mankiewicz.com

Sitz/Registriergericht Hamburg: HRA 42442  
Persönlich haftende Gesellschafterin:  
Grau Gebr. Beteiligungs-GmbH  
Sitz/Registriergericht Hamburg: HRB 17189  
Geschäftsführender Gesellschafter: Michael O. Grau  
UST-IdNr.: DE 118241335

**Bank**  
Deutsche Bank  
HypoVereinsbank  
Postbank  
HypoVereinsbank USD

**BIC**  
DEUTDE33XXX  
HYVEDEMM300  
PBNKDEFF200  
HYVEDEMMXXX

**IBAN**  
DE58 2007 0000 0600 2273 00  
DE34 2003 0000 0059 2733 00  
DE85 2001 0020 0000 3732 05  
DE33 7002 0270 0910 0501 52

www.mankiewicz.com

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.
- Emballages contaminés : Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.
- Code d'élimination des déchets : 08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR : UN 1263  
IMDG : UN 1263  
IATA : UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
IMDG : PAINT RELATED MATERIAL  
(NAPHTHA (PETROLEUM), HEAVY ALKYLATE)  
IATA : PAINT RELATED MATERIAL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- |      | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADR  | : 3    |                      |
| IMDG | : 3    |                      |
| IATA | : 3    |                      |

### 14.4 Groupe d'emballage

- ADR  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du : 30

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

danger  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)  
Remarques : Considérations sur le transport à l'intérieur du site( de l'utilisateur) : A transporter toujours debout, dans des récipients bien fermés et sûres. Veuillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

## IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

## IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

## IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Mankiewicz Gebr. & Co.  
(GmbH & Co. KG)  
Georg-Wilhelm-Strasse 189  
21107 Hamburg, Germany  
T +49 40 751030  
E info@mankiewicz.com

Sitz/Registriergericht Hamburg: HRA 42442  
Persönlich haftende Gesellschafterin:  
Grau Gebr. Beteiligungs-GmbH  
Sitz/Registriergericht Hamburg: HRB 17189  
Geschäftsführender Gesellschafter: Michael O. Grau  
USt-IdNr.: DE 118241335

Bank  
Deutsche Bank  
HypoVereinsbank  
Postbank  
HypoVereinsbank USD

BIC  
DEUTDE33XXX  
HYVEDEMM300  
PBNKDEFF200  
HYVEDEMMXXX

IBAN  
DE58 2007 0000 0600 2273 00  
DE34 2003 0000 0059 2733 00  
DE85 2001 0020 0000 3732 05  
DE33 7002 0270 0910 0501 52

www.mankiewicz.com

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

dangereux (Annexe XVII)

Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 4 bis, 84

Composés organiques volatils :

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 87,5 %, 710 g/l

## Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique pour ledit mélange n'a pas été élaborée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Désignation commerciale: ALEXSEAL A5018-Topcoat 501 Roll Additive  
Code produit: 9077400000000

Date de révision 01.02.2025  
Date d'impression 01.02.2025  
Version 2

SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dispensent pas l'utilisateur d'évaluer les risques liés au lieu de travail selon les lois en matière de protection sanitaire et protection contre les accidents de travail. Respectez les dispositions nationales en matière de protection sanitaire et de protection contre les accidents de travail, lors de l'utilisation du produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de la règlement (CE) no 1907/2006(2020/878).

## Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

## Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

## Service établissant fiche de données de sécurité

UMCO GmbH  
Georg-Wilhelm-Str.187, D-21107 Hamburg  
Telefon: +49(0)40/555 546 300 Fax: +49(0)40/555 546 357  
e-mail:umco@umco.de

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR